

Attestation d'assurance

Pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

MMA (MMA IARD Assurances Mutuelles),

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans CEDEX 9, atteste que la **FEDERATION DES ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS VIETNAMIENS** ainsi que **les clubs et organismes affiliés** sont assurés au titre du contrat n° **147.409.951** garantissant sa Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions de l'article L.321-1 du Code du Sport.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026 et ne peut engager **MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD** en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.

Fait à Bretteville-sur-Odon, le 27/08/2025

Pour MMA
Par délégation (cachet du courtier)

HELMETT
3 BD Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél. : 01 44 73 46 46
Orias : 07000475